

	Extrait du Registre des délibérations du <b>Conseil Municipal</b> de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre <b>24152</b>
---	--	----------------------------

**SEANCE du : 16 septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 10 septembre 2024.

**ETAIENT PRESENTS**

Thierry BAUDOIN	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Alain ROBIN
Anne-Marie BARBIER	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Bérangère BAZANTAY	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Bruno BODIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAUDEAU
Hélène BROUSSEAU	Pascale FERCHAUD	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN	
Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS	

**POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES**

Anita BRIFFE, pouvoir à Pierre MORIN	Philippe BARON, pouvoir à Hélène BROUSSEAU	Marie JARRY, Pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX
Jamel CHENIOUR, pouvoir à Bruno COTHOUIS	Florence BAZZOLI	Stéphanie FILLON
Philippe ROBIN		

**Secrétaire de séance :** Anne-Marie BARBIER, assistée des services de la Ville

**Assistaient également :** Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services  
Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



**Commune déléguée de Chambrotet : cession d'une parcelle pour l'aménagement d'un nouveau quartier**

Sandra CAILTON présente le dossier.

La commune est propriétaire d'un terrain situé derrière l'église de Chambrotet. Il s'agit de la parcelle cadastrée 065A39 d'une superficie de 935 m<sup>2</sup>.

Dans le cadre de l'aménagement d'un nouveau quartier, il a été décidé d'inclure cette parcelle dans les études de faisabilité.

Cette parcelle d'une contenance de 936 m<sup>2</sup> est située en zone Ua1, zone à vocation principale d'habitat. Elle est située près du cimetière. Une étude a donc été menée sur le cimetière actuel. La reprise de concessions a permis de libérer des places et il n'est donc pas nécessaire de l'agrandir. Cette parcelle desservie par les réseaux, peut donc être cédée pour y construire des logements rapidement, permettant ainsi d'accueillir de nouvelles familles dans le bourg de Chambrotet.

La société CLE OUEST PROMOTION a étudié la possibilité d'y construire 3 logements en partenariat avec le bailleur social Deux-Sèvres Habitat et il est proposé de lui céder ce terrain, aux conditions indiquées ci-dessous :

- Prix de vente 14 166 € HT
- Fais de bornage à la charge de la commune
- La haie en bordure de la parcelle sera conservée par la commune
- Frais d'accès et d'abaissement de trottoirs à la charge de l'acquéreur
- Branchement des différents réseaux à la charge de l'acquéreur
- Une servitude sera créée pour le passage du réseau d'eaux pluviales

Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20240919-DG\_DEL\_2024\_152-DE  
Date de télétransmission : 19/09/2024  
Date de réception préfecture : 19/09/2024

Vu l'avis de France Domaine en date du 10/06/2024 ;

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :**

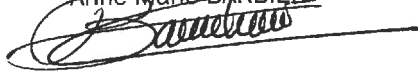
- **DE CEDER** la parcelle cadastrée 065A39, d'une contenance d'environ 900 m<sup>2</sup> (à confirmer après bornage redéfinissant les limites parcellaires) à la société CLE OUEST PROMOTION ou toute autre entité pouvant s'y substituer, au prix de QUATORZE MILLE CENT SOIXANTE SIX EUROS HORS TAXES (14 166 € HT)
- **D'AUTORISER** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération notamment l'acte notarié.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Anne-Marie BARBIER



Le Maire,

Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20240919-DG\_DEL\_2024\_152-DE  
Date de télétransmission : 19/09/2024  
Date de réception préfecture : 19/09/2024